

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 21 (1929)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Le mouvement syndical en Autriche  
**Autor:** Straas, Edouard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383749>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

grès se poursuivent; et même avec un rythme que les plus optimistes n'auraient point envisagé voici quelques années.

Sans doute encore trouve-t-elle contre elle l'organisation « unitaire », mais celle-ci, ouvertement inféodée au parti communiste, est en recul et d'ailleurs divisée; déjà les auteurs de la scission en ont connu d'autres pour leur compte qui ont eu pour effet, soit le retour à la C. G. T. de syndicats désillusionnés, soit la constitution d'organisations autonomes ou syndicalo-anarchistes sans grande portée.

A côté de ces groupements, en face d'autre part du mouvement syndical chrétien, de valeur et d'influence très médiocres, la Confédération Générale du Travail représente incontestablement le mouvement ouvrier de notre pays. On peut assurer que la lourde crise qu'il a traversée n'a pas diminué, qu'elle a au contraire augmenté son autorité. C'est cela surtout qui nous permet d'espérer l'accomplissement prochain de la tâche qui s'impose à nous: refaire dans la C. G. T. l'unité ouvrière, augmenter sa force numérique, accroître ses ressources encore trop faibles pour une action qui ne cesse de s'étendre, développer les conquêtes du travail, apporter aussi à l'Internationale le concours, non pas d'un dévouement plus grand — il ne peut l'être —, mais d'une force plus considérable passionnément attachée à la justice sociale et à la paix.

---

## Le mouvement syndical en Autriche.

Par *Edouard Straas*.

Rédacteur de l'organe officiel de la centrale syndicale autrichienne.

L'importance du mouvement syndical d'un pays ne peut pas se mesurer au nombre de ses membres. La comparaison du chiffre de la population et de l'effectif des syndicats donne une image plus exacte des proportions. Si l'on procède ainsi pour l'Autriche, on obtient un résultat intéressant. Pour un total de 6,5 millions d'habitants que compte la république, dont 2 millions de salariés, l'on trouve en chiffre rond 800,000 membres affiliés aux syndicats libres. Cette constatation place l'Autriche au premier rang des pays les mieux organisés. Peu de pays sont en mesure de présenter un résultat identique.

Une statistique établie au début de 1929 indique l'existence de 49 fédérations avec 3068 sections et 766,168 membres affiliés à l'Union des syndicats libres d'Autriche. Cet effectif s'est guère modifié ces dernières années. Il était même quelque peu plus élevé au lendemain de la guerre. Une grave crise économique prolongée entraîna, comme dans d'autres pays, un léger recul du nombre des membres. Il existe en outre quelques syndicats libres non affiliés à l'Union syndicale; leur effectif se monte à 35,000

membres. Voici la liste des fédérations affiliées d'après leurs effectifs:

	Effectifs	Femmes	%
Ouvriers sur métaux . . . . .	123,836	18,365	14,83
Cheminots . . . . .	88,714	858	0,97
Ouvriers du bâtiment . . . . .	65,411	4,875	7,32
Employés des services publics . . . . .	48,633	12,657	26,03
Fédération syndicale libre . . . . .	45,016	5,621	12,49
Ouvriers de l'alimentation . . . . .	42,932	16,473	38,37
Ouvriers du textile . . . . .	39,082	25,142	64,33
Industrie chimique . . . . .	35,131	7,784	22,16
Ouvriers agricoles . . . . .	33,672	2,892	8,59
Employés de commerce . . . . .	31,677	13,804	43,58
Employés de l'industrie . . . . .	31,217	6,616	21,19
Employés d'hôtels . . . . .	23,406	11,593	49,53
Ouvriers du bois . . . . .	18,612	1,849	9,93
Union des techniciens . . . . .	14,374	3,121	21,71
Typographes . . . . .	13,710	3,488	25,44
Employés des postes . . . . .	13,294	1,110	8,35
Mineurs . . . . .	8,505	244	2,87
Fonctionnaires de banque . . . . .	8,425	1,970	23,38
Tailleurs . . . . .	7,158	4,159	58,10
Musiciens . . . . .	7,017	579	8,25
Cordonniers . . . . .	5,706	2,494	43,71
Relieurs . . . . .	5,253	3,564	67,85
Chapeliers . . . . .	4,964	3,187	64,20
Militaire . . . . .	4,963	—	—
Service domestique . . . . .	4,708	4,701	99,85
Lithographes . . . . .	4,302	1,905	44,28
Employés d'assurance . . . . .	4,087	1,072	26,23
Employés d'assurance sociale . . . . .	3,655	737	20,16
Verriers . . . . .	3,353	567	16,96
Personnel de théâtre . . . . .	3,193	618	19,35
Employés de banque . . . . .	3,018	505	16,73
Employés d'entreprises . . . . .	2,988	571	19,11
Ouvriers du cuir . . . . .	2,131	368	17,27
Selliers . . . . .	2,032	341	16,78
Joailliers . . . . .	1,678	199	11,86
Employés de théâtre . . . . .	1,400	642	45,86
Maroquinerie . . . . .	1,346	330	24,52
Friseurs . . . . .	1,249	113	8,98
Artistes . . . . .	1,005	330	32,84
Pelletiers . . . . .	907	505	55,68
Ouvriers du cartonnage . . . . .	785	609	77,58
Fonctionnaires de journaux . . . . .	764	284	37,17
Fédération des protes . . . . .	518	—	—
Ouvrières-fleuristes . . . . .	513	—	—
Police de la ville . . . . .	510	—	—
Techniciens-dentistes . . . . .	507	149	29,39
Egoutiers . . . . .	354	—	—
Agents de commerce . . . . .	265	25	9,63
Employés de bureaux . . . . .	192	30	15,63
	766,168	167,469	21,86

Comme le montre ce tableau, 11 syndicats à eux seuls ont plus de 30,000 membres, 5 fédérations comptent entre 10,000 et 30,000 membres, 23 de 1 à 10,000 et 10 moins de 1000 membres. Pour ce qui est des diverses provinces, la répartition est telle que Vienne a 55,26 % des membres, la Basse-Autriche 18,64, la Styrie

8,56, la Haute-Autriche 8,18 %, tandis que les autres provinces se partagent le reste. L'Autriche a une organisation saine pour autant que l'ensemble du mouvement réunit dans une organisation centrale les ouvriers aussi bien que les employés. Les ouvriers représentent 65,15 % de l'ensemble des membres, les employés et fonctionnaires 34,85 %. Il y a parmi ces derniers 22,64 % employés de l'Etat et 12,21 % employés privés. L'effectif se compose de 598,699 hommes et 167,469 femmes, soit un pourcentage de 78,14 : 21,86. 45 syndicats ont des membres féminins, dans 8 les femmes forment la majorité, 2 syndicats ne sont composés que de femmes, 22 ne comptent que des ouvriers et ouvrières, 19 ne réunissent que des employés, tandis que 8 autres sont mixtes, employés et ouvriers se trouvant dans leurs rangs.

Dans la plupart des cas, la forme d'organisation est le syndicat professionnel. 8 organisations peuvent être considérées comme syndicats industriels, forme que le congrès syndical déclare devoir être encouragée.

L'organisation intérieure correspond au type allemand. Les fédérations syndicales sont divisées par régions, arrondissements, groupes locaux. Il y a des secrétariats, des hommes de confiance dans les entreprises (conseils d'entreprise). A intervalles réguliers ont lieu des assemblées générales. Des bureaux sont chargés de l'administration et de la direction, de la fortune et des fonds de lutte. Des bureaux bien organisés et un nombre suffisant d'employés laborieux facilitent l'accomplissement des diverses tâches. Les statuts des syndicats sont à peu près uniformément rédigés et doivent être soumis à l'approbation des autorités, ce qui aujourd'hui ne comporte plus aucune difficulté. Toutefois il sera nécessaire d'améliorer le droit de coalition et d'association. Comme dans les autres pays, les membres ont un large droit de discussion (participation à l'administration en revêtant des fonctions, droit de vote en cas d'événements importants, notamment lors de mouvements de salaires, votations générales, etc.).

Les syndicats entretiennent des relations très amicales entre eux. Les litiges de peu d'importance concernant les délimitations sont vite aplatis. Les syndicats de professions apparentées sont souvent réunis en communautés de travail qui permettent une étroite collaboration. Il se crée ainsi des cartels; le plus considérable réunit quatre syndicats importants: le cartel des arts graphiques, le cartel des artistes lyriques et autres. Dans les grands centres industriels, les syndicats forment des cartels dits locaux, qui ont des tâches locales (propagande, éducation, élections dans les corporations administratives politico-sociales), mais en aucun cas ils ne peuvent prendre par eux-mêmes des mesures de combat. Les commissions ouvrières sont des représentations légales d'intérêts. Leur activité est subordonnée à celle des syndicats.

Les sections d'apprentis sont de date toute récente. Les jeunes générations sont éduquées au point de vue professionnel et syn-

dical; on contrôle la protection des apprentis et on travaille à son amélioration, on cultive l'esprit de bonne camaraderie, etc. Les sections s'efforcent d'instituer des ateliers d'apprentis et de servir d'intermédiaires pour le placement des apprentis. Il y a aujourd'hui des sections d'apprentis dans 16 syndicats réunissant 15,085 membres.

Les syndicats d'Autriche sont groupés en une Union des syndicats libres, appelée jadis Commission syndicale. Elle s'occupe d'accroître la collaboration des syndicats, représente les intérêts communs au point de vue économique, social et culturel, elle apporte son aide dans les luttes, entretient les relations internationales, etc. La cotisation à l'Union est de 5 groschen par membre et par semaine. L'Union tient un congrès syndical tous les trois ans; il est dirigé par un comité de 20 membres et a également un bureau; il entretient six centrales régionales, nommées exécutives. Une conférence des comités, qui se réunit en cas de besoin, constitue une institution spéciale. L'Union se divise encore en quatre sections ayant voix consultative, l'une pour les affaires des fonctionnaires de l'Etat, une autre pour les employés privés, une troisième pour les femmes et la dernière pour les apprentis. Il existe naturellement un contrôle et un tribunal d'arbitrage.

Les syndicats ont bien des propres prescriptions en cas de grèves ou de mouvements de salaires, mais l'Union a également des directives stipulant dans quels cas elle doit reconnaître et soutenir la lutte. A part les fonds de résistance des syndicats, l'Union possède un fonds propre de solidarité, une sorte de caisse permanente comme dernière réserve, à la disposition de chacun des syndicats sous certaines conditions; c'est une institution qui a fait ses preuves d'une façon éclatante à maintes reprises. Les fonds sont naturellement administrés secrètement.

Les institutions de secours des syndicats sont assez développées. Comme dans les autres pays, ce sont des moyens pour atteindre le but. Les trois secours les plus importants et les plus répandus sont: le secours de chômage, le secours de grève et le secours de nécessité. Il existe encore un certain nombre d'autres formes de secours, notamment en cas de maladie, d'invalidité, etc. Voici quelques données permettant de se rendre compte de l'importance de ces institutions: En 1928, les syndicats ont reçu S. 32,89 par membre contre S. 25,44 de dépenses. L'état de fortune (sans le fonds de résistance) était de S. 33,98 tandis qu'en 1925 il n'était que de S. 15,47; il a donc plus que doublé en trois ans. Malgré la situation économique défavorable, la situation financière des syndicats n'est pas mauvaise: Sur les dépenses précédemment indiquées, S. 7,75 par tête et par année ont été employés pour des secours et S. 17,69 dans d'autres buts (assistance juridique, propagande, administration, éducation). On a beaucoup fait pour les chômeurs. Les cotisations syndicales sont tantôt fixes, tantôt variables; en général, on prend comme base le salaire d'une heure

de travail. Le service de placement est généralement paritaire et rentre dans la compétence des institutions indépendantes.

Les luttes de salaires proprement dites sont relativement nombreuses en Autriche. En 1928, il y a eu 240 grèves et 24 lock-outs comptant 38,000 participants; il n'y a eu que quelques cas d'insuccès. La tactique avait donc été établie prudemment et en tenant compte de toutes les difficultés. En 1927, on a conclu 599 contrats pour 327,014 employés et ouvriers. Fin 1927, il y avait 2737 contrats en vigueur pour 1,307,723 personnes. Nous ne dirons rien de la teneur de ces contrats que nous supposons connue. Les salaires se sont améliorés. Ils sont cependant bas et insuffisants en comparaison du prix de la vie; ils ne sont acceptables que parce que les loyers sont bon marché pour le moment. Une clause contenue dans certains contrats, disant que seuls les membres de l'organisation contractante peuvent être engagés, a déjà provoqué des conflits et des jugements scabreux. Les tribunaux ont rejeté cette clause comme étant opposée aux bonnes mœurs.

L'influence des syndicats sur la politique sociale est également appréciable; elle s'est faite sentir dans toutes les branches et a assuré aux ouvriers et employés un large droit de collaboration. Ici comme ailleurs les patrons se plaignent des lourdes charges sociales. Les principales lois sont: loi des huit heures (aussi pour les employés), une loi sur les employés, une loi sur les congés des ouvriers, une loi sur les conseils d'entreprise, loi dont les syndicats sont les gardiens, une loi reconnaissant les contrats collectifs et les tribunaux d'arbitrage (sans caractère obligatoire), une loi pour les ouvriers spécialisés, etc. L'assurance sociale est aussi soigneusement établie, avec une assurance des employés prévoyant une rente pour la vieillesse, une assurance des ouvriers contre la maladie et les accidents, une assurance contre le chômage, mais il n'y a pas encore d'assurance-vieillesse pour les ouvriers. Il existe depuis de 1921 des Chambres du travail correspondant aux Chambres de commerce des patrons.

Les syndicats disposent d'une presse spéciale influente.

Il y a 52 organes syndicaux, dont 4 hebdomadaires et 23 bimensuels, plusieurs autres publications, écrits et brochures de propagande. On s'occupe particulièrement de l'éducation. On organise des conférences, des cours scolaires, des internats, on se sert du film et de la T.S.F., de l'art et de la science (théâtres, voyages d'études, bibliothèques, etc.) Bien des syndicats ont des sections de sport et de culture physique. Les chœurs d'ouvriers sont très développés. Il y a aussi une école centrale syndicale (cours du soir) et une université populaire (internat). Les efforts des syndicats pour développer l'instruction sont vivement soutenus par les Chambres de travail.

Un mot sur les rapports entre les syndicats, les partis politiques et les coopératives. Ce sont des rapports tout à fait bons et amicaux. Le parti a son organisation et son administration

propres, séparés de l'Union des syndicats, mais tous deux vivent en bonne intelligence. La plupart des membres du syndicat sont du parti. Les deux centrales discutent en commun les affaires à l'occasion. Les grands progrès dans le domaine de la législation sociale sont dûs en dernier ressort à la forte représentation prolétaire dans les autorités législatives et à leur contact étroit avec les syndicats. Un certain nombre d'employés des syndicats sont en même temps conseillers nationaux, dans les organisations centrales il y a des hommes de liaison. Dans les coopératives, les syndicats ont fait valoir leurs revendications, et en retour les syndicats soutiennent moralement les coopératives. Les Chambres de travail sont des instruments importants pour résoudre les questions de législation sociale et les questions économiques. Elles sont administrées par les syndicats libres. La banque ouvrière fondée il y a six ans est également administrée par les syndicats; c'est là que sont rassemblés les fonds des grands mouvements; elle jouit de la plus grande confiance et elle est devenue aujourd'hui littéralement indispensable.

Jetons un coup d'œil sur les syndicats d'autres tendances. Les syndicats chrétiens comptaient 78,906 membres au commencement de 1928, les syndicats nationaux 46,882, les syndicats neutres 45,000 en chiffres ronds. Il n'y a pas de syndicats communistes. Il y a donc 82,28 % dans les syndicats libres, 8,18 dans les syndicats chrétiens, 4,86 dans les syndicats nationaux et 4,67 dans les syndicats neutres.

Si d'une part on peut dire sans gloriole que les syndicats sont forts et qu'ils exercent une influence, il n'en subsiste pas moins un certain nombre de problèmes. Citons en trois. Les mesures continues de rationalisation et la tendance des capitaux à se concentrer obligent les forces syndicales à s'unir; or, le moyen d'y arriver est difficile. Le mouvement est très dispersé. Le développement historique et de vieilles institutions ont créé des difficultés. Les intérêts professionnels ont créé des antagonismes qu'il faut faire disparaître. Un autre problème, c'est l'assurance-vieillesse. Elle n'a pas encore force de loi, mais lorsque ce sera le cas, les moyens financiers seront insuffisants et déjà les membres des syndicats demandent une caisse complémentaire pour les vieux membres. Cette question constitue le centre des discussions des assemblées générales et vraisemblablement l'Union des syndicats libres créera cette institution sur la base de la centralisation. Le troisième problème est d'ordre politique. L'accroissement des syndicats, leur influence, leur force, leurs succès ont provoqué un mouvement fasciste qui cherche à se développer sous le nom de « Heimwehr » (la défense du foyer). Comme les capitalistes n'ont pas d'armée permanente protectrice et que l'église n'attire plus les masses, ils se sont créé cette troupe sûre. Ces derniers temps, ces réactionnaires à la solde du patronat opèrent avec un syndicat jaune qui se dit indépendant et qui cherche à pénétrer dans les

groupes restés sans couleur politique et dans les positions où nous sommes le plus faible. Cela avive les combats et déchaîne les passions; cela conduit à des échauffourées où il y a des morts et des blessés. Le bourgeois repu peut alors parler de terreur et d'intolérance. Quelques jugements partiaux prononcés par les tribunaux contre les syndicats y ont contribué pour beaucoup. Mais un mouvement qui est né au milieu des menaces et des persécutions ininterrompues, un mouvement qui a toujours pu vaincre et se maintenir, ne se laissera pas arrêter; il surmontera les pires obstacles pour atteindre son but élevé, celui de libérer les travailleurs de toutes leurs chaînes et de créer un meilleur ordre social. Si dure que soit la lutte, le prolétariat, rempli de courage et de solidarité est prêt moralement et matériellement.

---

## Un rapide coup d'oeil sur le mouvement syndical belge.

Par *Corn. Mertens*,

Secrétaire-général de la Commission syndicale de Belgique.

Il y a un an, me trouvant à Swansea au congrès syndical anglais, j'écoutais le camarade Mellor, exposer, en sa qualité de rédacteur en chef, la situation du journal quotidien du mouvement syndical en Grande-Bretagne. Une phrase de son exposé me frappa particulièrement, lorsqu'il disait notamment: « Le Daily Herald provoqua à son début l'enthousiasme. Toutefois, sa croissance amena en même temps des responsabilités. Du coup le contenu de notre journal subit nécessairement l'influence de ces responsabilités. »

En me mettant à écrire le présent article, je me suis rappelé cette phrase du discours du camarade Mellor, car elle présente beaucoup d'analogie avec l'histoire du mouvement syndical de mon pays, et, en particulier, après la grande guerre.

En effet, au début de notre mouvement ce fut l'enthousiasme des pionniers qui augmentait la volonté et la foi de ceux parmi les travailleurs qui, rangés sous les plis du drapeau syndical, croyaient fermement en l'avenir de notre cause. Aussi, pûmes-nous, en 1914, enregistrer comme un très beau succès le fait que nous constituions déjà alors une armée comptant plus de 130 mille ouvriers et ouvrières syndiqués.

Mais, à ce moment, les responsabilités n'étaient pas bien grandes. Nous nous trouvions encore toujours dans la période de propagation de nos idées, et il s'agissait surtout de soulever la classe laborieuse, de l'amener à l'organisation syndicale, afin d'acquérir la force nécessaire pour la conquête des réformes inscrites à notre programme de revendications.